



Achat de fond de commerce

Par higuins

Bonjour,

je suis en train d'acheter un fond de commerce, avec un salarié, je voudrais delocaliser la structure à 80 km, sur le contrat de travail du salarié, il y a le lieux de travail actuel avec aucune autre indication.

Quels sont les modalités vis a vis du salarié ? ai je le droit de délocaliser ? sous quelle forme ? (avenant a son contrat de travail ? si il refuses ?)

Dans l'attente

Cordialement